

SYNDICAT  
INTERCOMMUNAL  
DU PLATEAU  
DE PLOUDIRY

PROCES-VERBAL  
DE RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL  
DU JEUDI 6 JUILLET 2017

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 6 juillet à 20 heures,

**LE COMITE SYNDICAL** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle communale de TREFLEVENEZ sous la présidence de Monsieur PITON Jean Jacques.

Date de convocation : 29 juin 2017.

**Présents :** Jean Jacques PITON, Emmanuelle LE GARREC NEGER, Nathalie CORNEC, Chantal SOUDON, Bernard KERMARREC, Joël CANN, Paul PITON, Stéphane AUVRET, Carole LOIRE, Henri BILLON, Marie-Laure GUEGUEN, Georges PHILIPPE, Jean-Luc LE STANC.

**Absents et excusés :** Jean Michel DONVAL (pouvoir à Chantal SOUDON), André BODILIS (pouvoir à Henri BILLON), Marie-Claire FOUILLARD (pouvoir à Georges PHILIPPE), Serge DONVAL et Mickaël VAILLANT.

**Secrétaire de séance :** Georges PHILIPPE

Membres en exercices	Membres présents	Pouvoirs	Membres votants
18	13	3	16

Les délégués, la presse ayant pris place, le président ouvre la séance. Le quorum étant atteint, le Comité syndical peut valablement délibérer.

Le président soumet le PV de la séance du 31 mai 2017 à l'approbation des délégués. Aucune remarque ou observation n'étant faite sur la rédaction, celui est adopté à l'unanimité. Les membres du comité syndical seront appelés à le signer en fin de séance.

**ORDRE DU JOUR**

**Transport scolaire – organisation à compter de la rentrée scolaire 2017/2018**

Le Président rappelle la délibération del2017320 du 31 mai dernier par laquelle le comité syndical avait validé la reconduction du service de transport scolaire pour la desserte des écoles de Ploudiry et de La Martyre pour l'année 2017/2018 et présente l'étude réalisée :

➤ **Liaisons régulières**

Itinéraire : La Martyre (SIPP) – Loc-Eguiner – Ploudiry – Tréflévenez – La Martyre (*Maison des enfants*)

Temps de trajet : 30 mn avec arrêts (*Loc-Eguiner & Ploudiry : 2 mn – Tréflévenez Elléouet : 1 mn + Pennaros : 2 mn*)

**Calcul du coût :**

Minibus	4 jours	
<i>Kilomètres</i>	$24 \times 2 \times 144$	<i>6 912 kms/an</i>
<i>Temps</i>	$30 \text{ mn} \times 2 \times 144$	<i>144 heures/an</i>
Personnel - coût horaire chargé 20 €		
Chauffeur	144 x 20	2 880 €/an
Secrétariat	8 x 20	160 €/an
Carburant - conso 8l/100 - Prix moyen : 1,40 €/l	8 x 69,12 x 1,40	775 €/an
Amortissement - Annuel : 2 600 € <i>Proposition : TS 50% - Animation 50%</i>	1 300 x 80%	1 040 €/an
Entretien	Forfait	1 000 €/an
Coût total	2 880 + 160 + 775 + 1 040 + 1 000	5 855 €/an
Soit	6 770 / 180 jour	40,65 €/jour
	6 770 / 8 640 kms	0,847 €/km

➤ **Rotation : Maison des enfants / écoles (moyenne)**

Minibus	4 jours	
Kilomètres	$0,7 \times 2 \times 2 \times 144$	405 kms/an
Temps	$4 \text{ mn} \times 2 \times 144 =$ 1 152/60	20 heures/an
Personnel - coût horaire chargé 20 € Chauffeur Secrétariat	20 x 20 <i>Pris sur poste MDE → Ploudiry</i>	400 €/an
Carburant - conso 8l/100 - Prix moyen : 1,40 €/l	8 x 4,05 x 1,40	45,36 €/an
Amortissement	<i>Pris sur poste MDE → Ploudiry</i>	
Entretien	$(1\ 000 \times 405) / 6\ 912$	58,60 €/an
Coût total	400 + 45,36 + 58,60	503,96 €/an
Soit	503,96 / 144 jour	3,50 €/jour
	503,96 / 405 kms	1,24 €/km
1 rotation taxi	60 €/jour	

**Proposition :**

MDE : Maison des enfants

	Minibus + taxi	Cars de l'Elorn
Trajet	MDE → RPI La Martyre : 1 trajet minibus MDE → St JO : 1 trajet minibus MDE → RPI Ploudiry : 1 trajet minibus + 2 trajets taxi	MDE → St JO + RPI La Martyre + RPI Ploudiry
Coût	RPI La Martyre = 3,51 x 144	123,77 € x 144 jours
	St Jo = 3,51 x 2 x 144	
	RPI Ploudiry = 9,30 x 144	
	Taxi = 60 x 2 x 144	
	Total	
		17 823 €

➤ **Transport global**

	Minibus + Minibus /taxi	Minibus + Cars de l'Elorn
Liaisons régulières	5 855 €	5 855 €
Rotations	20 138 €	17 823 €
Accompagnateur		2 160 €
Total	25 993 €	25 838 €
Subventions CD29		
Liaisons régulières : 70 %	-4 098 €	-4 098 €
Rotations : 85%	-17 117 €	-15 150 €
Accompagnateur		-2 000 €
Participations des familles	-500 €	-500 €
Reste à charges SIPP	4 278 €	4 090 €
Navettes locales		
Ecoles → salle de sport / Maison du Plateau $90,22 \text{ €} \times 2 \text{ jours/sem} \times 36$	6 495 €	6 495 €
Coût total transport	10 773 €	10 585 €

Après consultation, le Président et les membres du Bureau réunis le 22 juin 2017 proposent l'organisation suivante à compter du 4 septembre 2017 :

- Les liaisons régulières entre les arrêts (Loc-Eguiner : bourg, Ploudiry : Place de la Mairie, Tréflévénez : Rue de la Mairie, Elléouet, embranchement RD87/VC4, La Martyre : Le Keff) et la Maison des enfants seront effectuées par le minibus du Syndicat Intercommunal du Plateau de Ploudiry ;
- Les liaisons entre la Maison des enfants et les écoles seront réalisées par les Cars de l'Elorn.

**Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, ADOPTE, la proposition ci-dessus.**

Le Président et les membres du Bureau proposent la reconduction des tarifs, soit :

	Tarif annuel	1 <sup>er</sup> trimestre	2 <sup>ème</sup> trimestre	3 <sup>ème</sup> trimestre
<b>1<sup>er</sup> enfant</b>	<b>143,52 €</b>	47,84 €	47,84 €	47,84 €
<b>2<sup>ème</sup> enfant</b>	<b>93,28 €</b>	31,10 €	31,09 €	31,09 €
<b>3<sup>ème</sup> enfant</b>	<b>45,82 €</b>	15,28 €	15,27 €	15,27 €
<b>4<sup>ème</sup> enfant et plus</b>	<b>Gratuit</b>			

Possibilité de prendre un billet de transport, valable pour un trajet (point d'arrêt existant vers les écoles ou inversement), au tarif de 1,00 €.

**Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, ADOPTE, les tarifs ci-dessus.**

Stéphane AUVRET demande si le coût a été la seule motivation du choix. Le Président informe que la solution de retenir les cars de l'Elorn pour les rotations, de la Maison des enfants aux écoles, permet de transporter tous les enfants en car, ce qui n'est pas négligeable en fonction des conditions climatiques.

### **Tarifs du service animation**

Le Président fait part d'un courrier de la Caisse d'Allocation Familial exprimant son souhait d'une plus grande cohérence entre les aides versées et les tarifs appliqués aux familles. Jean Jacques PITON informe qu'un rendez-vous est pris mi-septembre avec un représentant de la CAF pour présenter les tarifs du SIPP.

Il propose de maintenir les tarifs actuels jusqu'à réception de l'analyse de la CAF.

➤ Tarifs calculés selon le quotient familial – base pour un QF de 1 000,00 euros

Domaine	Prestation	Tarif en euros
Enfance	Garderie périscolaire et extrascolaire/ ½ heure	0,64
	Vacances / ½ journée	6,70
	Vacances / ½ journée (si + de 8/semaine)	6,00
Jeunesse	Vacances / ½ journée	1,10
	Vacances / journée	2,20
	Sortie : tarif 1	8,00
	Sortie : tarif 2	12,00
	Mini-camp 2 jours	75,00

➤ Tarifs non calculés selon le quotient familial

Domaine	Prestation	Tarif en euros
Enfance	Pirouette enfant / trimestre	21,85
	Pirouette assistante maternelle / trimestre	5,20
	Repas	3,50
	Goûter	0,53
Jeunesse	Carte d'adhésion (cotisation annuelle)	15,00
	Atelier / séance	2,00
	Repas	3,50

**Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, ADOPTE, les tarifs ci-dessus.**

### ➤ Rythmes scolaires

Les conseils d'école (RPI Ploudiry/La Martyre et école de la Fleur Bleue du Tréhou) réunis le 19 juin dernier et les collectivités ont souhaité un retour à la semaine à 4 jours dès la rentrée de septembre 2017. Les demandes de dérogation ont été validées par l'Inspectrice d'Académie.

Le retour à la semaine à 4 jours entraîne,

- La suppression des TAP ;
- La transformation de l'accueil périscolaire du mercredi en accueil extrascolaire.

Nathalie CORNEC demande si ces mesures ont un impact sur la masse salariale.

Le Président informe que plusieurs changements sont à venir d'ici la fin de l'année civile (départ en retraite de Janine PASSILLER, possibilité d'une éventuelle réorientation professionnelle de Christelle CARDAIRE). Un point sera fait sur les besoins en personnel à la fin de l'année 2017. Chantal SOUDON souhaite que si des embauches sont nécessaires, la priorité soit donnée aux agents des collectivités.

### ➤ Heure d'ouverture des accueils périscolaires et extrascolaire

Le Président rappelle l'heure d'ouverture des accueils

Accueil	Lieu	Heure d'ouverture
Périscolaire (Pendant les périodes scolaires)	Maison des enfants – LA MARTYRE	7h30
	Ecole de La Fleur Bleue - LE TREHOUE	7h15
Extrascolaire (Pendant les vacances scolaires)	Maison des enfants – LA MARTYRE	7h30

Face aux demandes de certaines familles, les élus décident qu'à compter du 4 septembre 2017, les accueils périscolaires et l'accueil extrascolaire seront ouverts à 7h15.

### ➤ Service technique – commune de SAINT-ELOY

Jean Jacques PITON et Dominique CLOAREC ont rencontré, le 7 juin dernier, Gilles TANDEO, maire et l'agent du service technique de la commune de SAINT-ELOY pour un éventuel rapprochement. Le seul agent technique part à la retraite fin 2018, la commune étudie une éventuelle adhésion au SIPP pour la compétence « service technique » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Le SIPP a envoyé une proposition tarifaire portant sur 32 heures d'élagage dès l'automne 2017. Si cette dernière est retenue le comité syndical devra prendre une délibération pour valider le tarif (même coût horaire que pour les communes adhérentes hors participations communales).

L'adhésion de la commune de SAINT-ELOY entraînera une masse supplémentaire de travaux que le SIPP peut réaliser sans investissement. Les participations communales seraient comparables à celles des communes de TREFLEVENEZ et LOC-EGUINER.

La commune de SAINT-ELOY dispose de beaucoup de matériel mais peu intéressant pour le SIPP à part un broyeur d'accotement.

Les maires des communes reçoivent l'état d'avancement de la facturation des travaux du service technique (+ 11 923,70 €). L'objectif est de 260 000,00 euros pour l'année 2017.

## ➤ Animation

Emmanuelle LE GARREC NEGER demande si la candidature de Christelle CARDAIRE, qui souhaitait intégrer une formation de préparation au concours de professeur des écoles a abouti. Le Président informe que sa candidature n'a pas été retenue mais que Christelle est en contact avec un organisme qui propose des cours par correspondance avec un regroupement mensuel (samedi). Elle en sera plus à la mi-juillet.

Le Président informe l'assemblée qu'il a rencontré Christelle pour lui l'informer de la décision de la commission animation sur la répartition de son temps de travail : affectation d'une partie de son temps de travail à la jeunesse (regroupement des activités sur les vacances scolaires) au profit de l'enfance.

Une commission « animation » sera programmé dès la rentrée 2017/2018.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h05.